



No de résolution  
ou annotation

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue au Centre communautaire Édouard-Jean de Ragueneau le lundi 13 mai 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont  
Madame Huguette Tremblay

Monsieur Romain Bergeron

Sont absents :

Madame Roxanne Caron  
Madame Laurence Martel

Monsieur Claude Lavoie

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2019/05-01

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019/05-02

**VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2019/05-03

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2019/05-04

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2019-02 – MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement d'emprunt par la résolution 2019/03-15;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'approbation a été transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de modifier le libellé des articles 4 et 7 de ce même règlement afin de respecter l'intention d'emprunt qui s'élève à 1 733 344 \$;

**CONSIDÉRANT QU'UN** règlement d'emprunt peut-être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers de remplacer les articles 4 et 7 de ce même règlement par les suivants :

Article 4



No de résolution  
ou annotation

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 733 344 \$ sur une période de trente-cinq 35 ans.

#### Article 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années, notamment le montant évalué à 635 884 \$ provenant d'une partie de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) (voir lettre d'appropriation à l'annexe C). Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

2019/05-05

#### PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide financière PRIMADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite se prévaloir de ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-France Imbeault, à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme PRIMADA.

2019/05-06


#### PÉRIODE DE QUESTIONS


Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2019/05-07

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 37.

  
Maire

  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**